

Comment repenser la prévention des risques pour mieux protéger les femmes ?

Alors que leur santé au travail se détériore, **les femmes restent largement ignorées dans les politiques de prévention des risques professionnels au sein des collectivités territoriales**. C'est le constat dressé par une étude de l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF), qui alerte sur une réalité encore trop peu prise en compte.

Les métiers des collectivités, souvent très genrés, reposent sur des évaluations biaisées : les emplois à prédominance féminine, comme la petite enfance, la restauration collective ou la propreté, voient leur technicité et leur pénibilité minimisées. Résultat : des carrières limitées et des risques accrus. **Selon l'Anact, les accidents du travail ont bondi de 41,6 % chez les femmes entre 2001 et 2019, tandis qu'ils ont reculé de 27,2 % chez les hommes.**

L'étude de l'AATF souligne notamment le manque de données genrées dans les *documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP)*. Les risques féminins – souvent invisibles car liés à la répétition des tâches, aux postures contraignantes ou encore à la charge émotionnelle – peinent à être identifiés. Si la loi de 2014 impose une approche différenciée selon le sexe, elle reste très peu appliquée.

Certaines collectivités, comme la ville de Lyon, commencent à explorer des solutions : intégration d'une approche genrée dans les DUERP, entretiens spécifiques avec des agentes, équipements mieux adaptés et formation ciblée sur les gestes et postures.

Mais les initiatives demeurent limitées. Pour l'AATF, **il est urgent de reconnaître les spécificités du travail des femmes, non comme des aléas individuels, mais comme des enjeux collectifs** devant être intégrés aux politiques publiques de prévention.